



Vais je continuer a toucher ma pension alimentaire si je me marie

Par **Jessica69100_old**, le **16/09/2007** à **22:04**

Bonjour,

Il y a trois ans, ma mère m'a mise à la porte de chez elle. A la suite de cela, elle a été condamnée par un tribunal à me verser une pension alimentaire car je suis encore en études. A l'heure actuelle, je commence ma dernière année d'étude et je ne travaille donc pas car je ne peux pas conjuguer études et travail. Ma situation est donc identique a celle qui avait été constatée par le tribunal il y a trois ans. Un changement important va cependant intervenir dans ma vie : je vais épouser en février 2008 l'homme avec qui je vis depuis que ma mère m'a mise dehors. Ce mariage peut-il donner le droit à ma mère de stopper le versement de ma pension alimentaire ? Je me pose cette question car comme je vous l'ai déjà dis, ma situation financière ne changera pas et a l'époque, le tribunal avait déjà pris en compte les revenus de mon conjoint qui n'ont eux non pas plus pas évolué...

Cordialement